



## INTERPELLATION URGENTE

**Auteur** Jean-Pierre Penon, PLR, Emmanuel Chassot (suppl.), PDCC, Mathias Delaloye (suppl.), UDC, et Sonia Z'graggen, AdG/LA  
**Objet** Modification de l'Ordonnance sur la vigne et le vin  
**Date** 10.11.2015  
**Numéro** 4.0176

---

### **Actualité de l'événement**

Le projet d'ordonnance sur la vigne et le vin est en consultation jusqu'au 16 novembre 2015.

### **Imprévisibilité**

Les mesures d'amélioration prévues dans cette ordonnance ont été présentées à l'Interprofessionnel (IVV) en octobre 2014 et les divergences entre l'IVV et le Service Cantonal d'Agriculture (SCA) sont surprenantes.

### **Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate**

Cette nouvelle ordonnance propose des mesures qui pourraient s'avérer lourdes de conséquences en matière de rendement financier pour la branche et en matière de charges supplémentaires pour le canton.

Le Conseil d'Etat propose une modification de l'Ordonnance sur la vigne et le vin dans un but d'augmenter la traçabilité du produit.

Si à l'évidence il est nécessaire de se mettre en conformité avec la législation fédérale, il apparaît que la proposition du Conseil d'Etat va beaucoup trop loin dans certains paramètres, avec un manque évident de pragmatisme, au risque de pénaliser le revenu du vigneron déjà peu valorisant. Certaines mesures proposées dans le projet d'Ordonnance laissent penser que les services de l'Etat veulent s'immiscer dans les compétences qui doivent rester du ressort du vigneron et qui à l'évidence vont coûter au canton, alors que les budgets peinent à trouver leur équilibre.

La mise en œuvre de cet outil est une démarche lourde qui nécessite des ressources conséquentes à en croire le message du Conseil d'Etat qui accompagne ce projet de modification.

### **Conclusion**

Dès lors nous demandons au Conseil d'Etat d'apporter des réponses aux questions suivantes:

- Pourquoi se trouve-t-on à ce jour avec autant de divergences d'opinion avec les professionnels de la branche?
- Avec des pertes économiques qui seront évidentes pour la production ne risque-t-on pas de voir notre viticulture s'affaiblir encore?
- Le Conseil d'Etat a-t-il fait l'estimation des besoins en RH pour assumer les tâches qui incomberont au canton si cette ordonnance entrait en vigueur telle que proposée?
- Dans son message le CE précise que la mise en œuvre de l'outil informatique qui sera nécessaire est une démarche lourde qui nécessite des ressources conséquentes, est-ce une priorité aujourd'hui?
- Le Conseil d'Etat est-il disposé à revoir la copie, si au terme de la consultation il s'avérait nécessaire de faire preuve de plus de pragmatisme pour trouver un consensus?